



## Lettre d'opinion

### **LES ASSOCIATIONS PATRONALES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PROPOSENT DE CENTRALISER LE PLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

L'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) croient que le placement de la main d'œuvre sur les chantiers, tel qu'il se fait présentement, est un problème structurel et qu'une intervention s'impose sur le fondement même de cette pratique. C'est pourquoi les associations patronales signataires sont favorables à la création d'un mécanisme de placement de la main-d'œuvre.

Les cas d'intimidation, soulevés récemment, viennent confirmer la nécessité d'interdire le placement de la main-d'œuvre, dans sa forme actuelle. L'intervention de représentants syndicaux sur plusieurs chantiers rend le droit de gérance des employeurs très difficile à exercer, parfois impossible.

Parler de placement des travailleurs, c'est de voir à leur embauche, à leur affectation et aussi à leur mise à pied. En permettant aux responsables des syndicats de s'immiscer dans cette tâche, ceux-ci interviennent par le fait même dans la gestion quotidienne des entreprises. Un tel système est inadéquat et la démonstration vient à nouveau d'en être faite, à la suite des révélations dans les médias.

Le gouvernement du Québec laisse entendre qu'il faut régler le problème, du moins en s'en remettant aux enquêtes policières pour la violence qui règne sur les chantiers. Nous ne pouvons que nous réjouir de la détermination du ministre de la Sécurité publique à s'attaquer au problème pour l'aspect criminel.

En ce qui touche plus particulièrement au placement de la main-d'œuvre, nous proposons un système de référencement géré par un organisme autonome qui permettrait un contact direct de l'employeur à une banque de travailleurs commune à toute l'industrie de la construction et à tous les métiers.

Comme la Commission de la construction du Québec (CCQ) travaille depuis un certain temps à la mise en place d'un tel système de référencement de la main-d'œuvre, nous serions en faveur que cet organisme paritaire prenne en charge cet exercice. Nous devons cependant nous assurer que des balises précises soient instaurées afin d'améliorer leurs mécanismes de surveillance.

De cette façon, les employeurs récupéreraient leurs droits de gérance et il y aurait une meilleure équité à l'accès aux emplois pour tous les travailleurs, indépendamment de leur allégeance syndicale.

Une chose est sûre, il doit y avoir des changements parce que plus personne ne peut prétendre que la situation est sous contrôle. Le climat malsain qui perdure sur les chantiers nuit à l'image de notre industrie et à la productivité. Le moment est donc propice pour le gouvernement d'apporter les correctifs nécessaires. Le législateur peut donc compter sur notre appui pour régler, une fois pour toutes, le problème du placement de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Gilbert Grimard, président (Association de la construction du Québec);

François Groleau, président (Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec);

Louis Saint-Arnaud, président (Association des entrepreneurs en construction du Québec);

Jean Houde, président (Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec).